

VILLE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

AVIS D' ATTRIBUTION

L'avis d'appel public à la concurrence a-t-il fait l'objet d'une publication ? Oui, mise en ligne sur le site du BOAMP le 05/01/2007 sous le numéro de référence n°07-2654, sur le site de la ville n° 03/07 du 05/01/2007, affichage en Mairie en date du 05/01/2007.

A-t-il fait l'objet d'une publication rectificative ? Non.

IDENTIFICATION DE L' ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur (collectivité territoriale)

Commune des Pavillons-sous-Bois
Place Charles de Gaulle,
93320 Les Pavillons-sous-Bois - FRANCE ;
tél :01-48-02-75-75, télécopie :01-48-02-75-46
E-mail : mairie@ville-pavillons-sous-bois.fr
Adresse Internet : <http://www.ville-pavillons-sous-bois.fr>

Représentant du pouvoir adjudicateur: Mr Le Maire de la ville des Pavillons-sous-Bois.

OBJET DU MARCHÉ : fourniture, installation et mise en service d'un traceur de plans couleurs.

CRITERES D' ATTRIBUTION RETENUS

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

- critère 1 (coefficient :4) : prix;
- critère 2 (coefficient :3) : la qualité du dossier technique, le délai de livraison, la démonstration du matériel.

Type de procédure : Marché passé selon la procédure adapté

Attribution du marché :

Nom du titulaire / organisme : AKINOM, 13 rue de la sarrazine, 92220 Bagneux.

Montant (H.T.) : 14700 euros (H.T.).

Sous-traitance : non.

Date d'attribution du marché : 14 février 2007.

Nombre total d'offres reçues : 5.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Une enchère électronique a été effectuée : non.

Autres informations :

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 14 boulevard de l'Hautil, B.P. 30322, 95027 Cergy Pontoise Cedex, tél. : 01-30-17-34-57, courriel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr, télécopieur : 01-30-17-34-69, adresse internet : http://www.ta-cergy-pontoise.juradm.fr/ta/cergy_pontoise/index.shtml.

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : recours administratif dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée, auprès du Maire (Recours hiérarchique). recours contentieux: dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée ou dans les 2 mois suivant la décision de rejet du recours administratif, auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise Référé pré-contractuel: en cas de manquement aux obligations de mise en concurrence et de publicité, avant la signature du marché, auprès du tribunal administratif de Cergy Pontoise.

Date d'envoi du présent avis au cyberspace : 15/05/2007